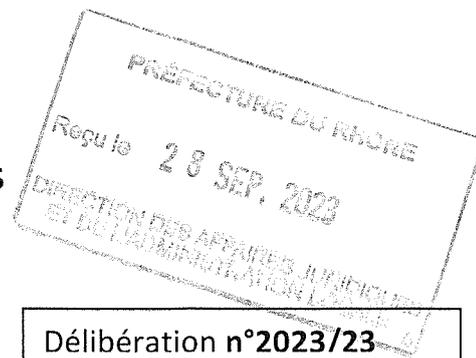


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 21 septembre 2023



Délibération n°2023/23

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, Président.

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 15 septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents : M. BARBA, Mme BOURGEAT, M. GAUTIN, Mme GOUST, M. KHAMLA, M. MEBARKI,
Mme NUBLAT-FAURE

Excusés : M. BERZANE

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, Mme DE MONTILLE, M. MATEO, M. ODIARD, M. SAADAoui,
M. YAZAR

Secrétaire de séance : M. BARBA

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Président informe le Comité Syndical que l'article L. 5211-39 du CGCT prévoit que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.* ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le rapport d'activité 2022 joint à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Nacer KHAMLA

